

Postulat:

Amélioration systématique de l'infrastructure cyclable lors de nouveaux aménagements ou remplacements du revêtement routier.

Le Conseil Municipal est prié d'exécuter les points suivants afin de développer l'infrastructure cyclable à court et moyen terme à l'instar de villes telles que Copenhague ou Amsterdam.

1. Donner la priorité au vélo comme mode de transport lors de rénovation et réaménagement des routes.
2. Créer ou améliorer l'infrastructure cyclable systématiquement lors du remplacement des revêtements, de travaux routiers temporaires effectués par des tiers (ESB, Swisscom, etc.) ou de fermetures temporaires de routes.

Motivation :

Lorsque des routes sont rénovées ou réaménagées à Bienne, le trafic cycliste n'obtient souvent pas l'importance nécessaire dans le processus de planification pour transformer Bienne en une ville cyclable. Si Bienne doit être transformée en ville cyclable d'ici 2035, le trafic cycliste doit donc être traité en priorité lors de la planification des projets routiers. En outre, les remplacements des revêtements, les travaux routiers temporaires effectués par des tiers, les fermetures temporaires de routes doivent être systématiquement utilisés pour créer ou améliorer l'infrastructure pour les cyclistes. Il faut éviter qu'une route soit remise dans son état initial après de tels travaux.

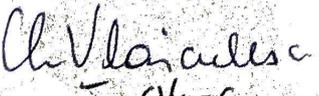
Bienne, le 24 mars 2022


Marie Moeschler
Groupe PSR/JS


Julián Rodríguez
SP/JUSO Fraktion


Lesly Boly


S. J. J. J.


Ch. V. L. A. L. S. C.
J. Ober


J. Stoll


S. C. L. A. S. L. S. L. S. L.


A. B.


G. Medrik